

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

L'affiche

Il sourit de toutes ses dents, le regard tourné vers les hauteurs. Sous le visage d'Emmanuel Macron, sur le costume bleu-Union et la cravate de la même couleur, ces mots en lettres capitales : « En marche pour l'Europe ! Le 26 mai, je vote renaissance. »

L'affiche confirme ce qu'on savait depuis le début du « Grand débat » : Emmanuel Macron fait la campagne des européennes et se présente comme la véritable tête de la liste de La République En Marche. Nathalie Loiseau, incapable de jouer le rôle du faire-valoir, a disparu de la scène.

Cette intervention intempestive n'est pas nouvelle : Nicolas Sarkozy figurait aussi sur les affiches de son parti aux européennes de 2009. Ce n'est donc pas le désir macronien d'omniprésence qu'il faut dénoncer, mais la logique du quinquennat qui enferme le vainqueur de l'élection présidentielle dans son rôle de chef de parti et qui le conduit à être un super Premier ministre. Difficile mais pas impossible à assumer dans un mandat septennal, la fonction arbitrale a complètement été effacée par le quinquennat. La France n'a plus de président de la République. Le désordre institutionnel qui en résulte aggrave la violence dans notre société.

Élections européennes

Appel au boycott

Est européen

Rien
de nouveau

p. 4

Laïcité

Le piège
libéral

p. 6-7

Nos enjeux européens

Par Jean d'Orléans, comte de Paris

Le 13 mai, l'hebdomadaire "Marianne" publiait une tribune du Chef de la Maison de France. Nous sommes heureux d'en communiquer le texte à nos lecteurs.

La campagne en vue des élections au Parlement de Strasbourg mêle les considérations sur l'avenir de l'Union européenne et les affrontements entre les formations politiques de notre pays. Ma vocation à l'arbitrage dans le souci primordial du bien commun et de l'unité du pays me place au-delà des affrontements partisans. Je n'en méprise pas l'importance pour la vitalité de notre système politique mais je tiens à faire part aux Français, engagés ou non dans cette campagne, des réflexions que m'inspire la tradition millénaire que j'incarne.

Français de toutes religions, classes et origines, nous appartenons à la même nation souveraine. Nous n'avons pas à revendiquer cette souveraineté, qui est une réalité historique et juridique. Depuis le roi de France se proclamant « empereur en son royaume » jusqu'au Préambule de notre Constitution réaffirmant que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation », la France n'a cessé de défendre son indépendance - dont nous avons si souvent et si durement payé le prix.

Quand nous étions un royaume et depuis que nous sommes devenus une nation, dans les tourmentes de l'histoire mais toujours avec l'État sous la forme de la monarchie royale, du régime d'Assemblée puis de la monarchie élective, nous n'avons jamais conçu notre souveraineté dans l'isolement. Hormis la parenthèse napoléonienne, la France s'est toujours pensée et voulue comme partie prenante du concert des nations ; par ses alliances et à défaut par la guerre, la France a toujours cherché à préserver ou à rétablir l'équilibre européen face aux volontés de puissances hégémoniques.

Tandis que notre pays renforçait son État selon une conception rigoureuse de la souveraineté au sortir des guerres de Religion, Henri IV et Sully imaginaient le premier projet de confédération européenne fondé sur l'égalité des États qui en seraient membres. Aujourd'hui, l'Union européenne se définit comme un ensemble de nations également liées par des traités qui ne sauraient établir que des relations de coordination, à repenser sans cesse, et non des rapports de subordination. Au sein de cette Union, des intérêts communs sont poursuivis mais les États-membres ne cessent néanmoins d'y défendre, avec plus ou moins d'intensité et toujours sous forme de compromis, leurs légitimes intérêts nationaux.

Comme ses partenaires, la France a souverainement consenti des délégations de compétences, notamment dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de la monnaie. Nos gouvernements successifs espéraient pouvoir contrôler ces délégations tout en entretenant la fiction d'un « Parlement » pourtant dépourvu de pouvoir législatif, et tout en acceptant, au mépris de la séparation des pouvoirs, une Commission qui est un organe exécutif disposant de l'initiative législative. Depuis 2007, les problèmes structurels de l'Union européenne se sont aggravés :

Le traité de Lisbonne est la copie conforme, à quelques détails près, du « Traité constitutionnel » rejeté par les peuples français et hollandais. Le « déficit démocratique » que mon grand-père déplorait après le traité de Maastricht s'en est trouvé considérablement accru.

La zone euro, en vérité un système rigide de taux de changes fixes, s'est instituée de manière autonome au sein de l'Union. Elle fonctionne la plupart du temps selon les injonctions du gouvernement allemand, selon les choix d'une Banque centrale totalement indépendante des États, et selon les décisions de l'Eurogroupe, structure dont le caractère « informel » a été reconnu par traité en 2009. Cela signifie que ces trois organes de décisions sont hors de contrôle des États-membres qui se retrouvent tous peu ou prou intégrés dans des mécanismes régis par des groupes d'experts.

Les politiques menées au nom de l'Union ne produisant pas les effets annoncés ou correspondant de moins en moins à la volonté des peuples, il n'est pas surprenant que la plupart d'entre eux, en réponse aux multiples crises qu'ils doivent affronter, souhaitent s'en affranchir et reprendre le plein exercice de leur souveraineté nationale.

Le référendum aboutissant au Brexit est l'exemple le plus frappant et l'Allemagne n'a quant à elle jamais hésité à faire prévaloir les règles qui lui conviennent dans l'ordre économique et monétaire par le biais du nouveau traité signé en 2012 et par son influence politique, tandis que les gouvernements français, de droite comme de gauche, continuent à œuvrer en faveur d'une « construction européenne » prétendument supérieure aux nations.

Je vois dans la confusion bruxelloise des pouvoirs et dans cette « gouvernance » bureaucratique indifférente à l'affaiblissement économique et industriel de nombreux pays et aux souffrances sociales endurées par de nombreux peuples, les causes immédiates de la grande colère qui porte au rejet d'une « Europe » d'ailleurs fort réduite par rapport au continent européen.

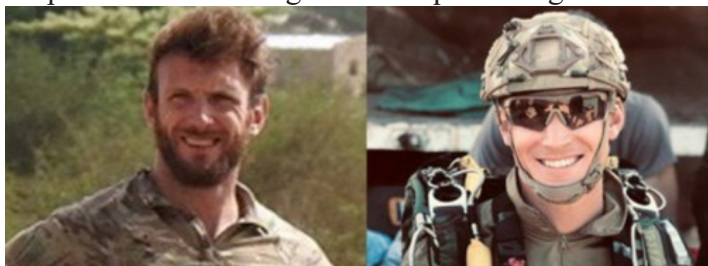
Malgré les invocations rituelles à Jérusalem, à Athènes, à la Rome ancienne et à la Rome chrétienne, aux Lumières et à l'universalisme, l'Union n'a pas la politique de justice que devrait lui inspirer la pensée européenne. Elle organise la compétition entre les peuples, elle favorise le morcellement des nations, elle prive les États des moyens leur permettant de conduire des politiques publiques qui pourraient porter remède à nos multiples fractures sociales et territoriales. Elle néglige la culture européenne, conservant aux moindres coûts un patrimoine monumental dont elle a perdu le sens. Comment pourrait-elle se faire aimer ?

Deux morts pour la France

La mort au combat de deux officiers mariniers lors de la libération des otages d'une bande djihadiste du Burkina-Faso a provoqué dans le pays un grand mouvement d'hommage à nos soldats. Il est regrettable qu'Emmanuel Macron n'ait pas été à la hauteur de cette tragédie.

Une excursion dans une région où opèrent des groupes djihadistes implique une prise de risques, pour soi-même et pour autrui. De fait, les deux touristes français qui se promenaient dans le parc béninois de la Pendjari ont vu les djihadistes assassiner leur guide, Fiacre Gbédji (1), avant d'être pris en otages. Leur libération par un commando français, dans la nuit du 10 mai, a provoqué la mort de deux officiers mariniers, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncecello.

Une fois connu, le récit du combat et l'héroïsme de nos soldats, qui ont également libéré deux ressortissants étrangers, ont suscité un grand mouvement d'hommage aux deux officiers et à l'armée française. Hommage direct des parisiens qui ont pu se rendre sur le pont Alexandre III pour saluer le cortège funèbre qui se dirigeait vers les



Invalides. Hommage indirect d'innombrables Français qui ont assisté à la cérémonie par le biais des médias.

Dans les circonstances tragiques qui marquent la vie de la nation, on attend du chef de l'Etat qu'il fasse preuve d'une dignité en tous points exemplaires. Hélas, Emmanuel Macron a cru bon d'aller accueillir à Villacoublay les deux touristes libérés. Il suffisait que ces imprudents soient rapidement rapatriés et renvoyés, après interrogatoire, dans leurs foyers.

Mais le super-Premier ministre est un chef de parti en campagne pour les européennes et il lui fallait donner le spectacle de la compassion – jusqu'à l'indécence.

Lors de la cérémonie d'hommage aux deux officiers, aux Invalides, Emmanuel Macron a donné une nouvelle preuve de son arrogance en passant seul les troupes en revue. Or le protocole, qui établit la hiérarchie des respects, exige que le chef de l'Etat soit précédé par le commandant des troupes qui rendent les honneurs et suivi par le chef d'état-major des armées puis, éventuellement, par d'autres officiers généraux. Narcisse en a décidé autrement.

Sylvie FERNOY

(1) On ose espérer que la France offrira une aide financière permanente à l'épouse de Fiacre Gbédji, mère de six enfants.

L'UE qui protège

Le site *liberation.fr* (1) nous montre comment les lobbies de l'agrochimie agissent insidieusement et subtilement, avec la complicité active du Secrétariat Général de la Commission Européenne et de certaines directions générales (DG) infiltrées, pour affaiblir et contourner les législations protégeant la santé du citoyen européen.

Initialement, « la législation de l'UE sur l'autorisation des biocides (pesticides et herbicides) est unique au monde pour son haut niveau de protection. Elle est basée sur le principe de hazard (danger en français), c'est-à-dire que si une substance est déterminée comme potentiellement risquée pour la santé humaine, elle est interdite. Peu importent les conditions dans lesquelles ce danger peut se concrétiser ». L'ONG *Pesticide Action Network* a eu accès à 660 documents confidentiels et leur analyse nous révèlent par exemple que le principe de hazard a été ciblé prioritairement pour que lui soit substitué le principe de niveau de risque qui autorise, en-deçà d'un seuil et sous conditions, la vente d'une substance. Alors qu'une « étude d'impact » a été commandée à dessein, retardant ainsi de 5 ans (!) l'application de la législation initiale (hazard), de sérieuses réserves s'expriment : « Le 1er avril 2016, le DG de la recherche interpelle la DG de la santé sur les déséquilibres dans l'étude d'impact. « Le point de vue soutenu systématiquement dans le document est qu'interdire des pesticides ou des biocides aura un impact négatif [...] et [le texte] souligne fortement que les preuves faisant le lien entre les maladies et l'exposition [aux pesticides, ndlr] sont encore faibles. » Ce qui est faux, précise l'auteur du mail, [car il y a] "consensus sur les perturbateurs endocriniens dans la communauté scientifique (voir le rapport de l'Organisation mondiale de la santé de 2012)." Et de conclure que l'analyse, telle quelle, donne l'impression d'être biaisée. ». De nombreux autres exemples illustrent le travail de sape méthodique et insidieux effectué de l'intérieur même de la Commission Européenne, ce qui fait dire à l'euro-député socialiste Eric Andrieu : « Nos travaux mettent en lumière à quel point les géants de l'agrochimie ont insidieusement infiltré, au fil des années, le processus de validation des pesticides. Leur pouvoir est tel qu'il représente un danger pour la démocratie européenne. ». Comment pourrait-il en être autrement avec une Commission Européenne composée d'« experts » non élus et une ville, Bruxelles, où sont enregistrés officiellement plus de 10.000 structures de lobbying ?



Loïc de BENTZMANN

(1) https://www.liberation.fr/planete/2019/05/09/comment-la-commission-europeenne-a-tente-d-affaiblir-la-protection-contre-les-pesticides_1725702

À l'est, rien de nouveau

Le regard des observateurs se tourne déjà vers le centre et l'est du continent où une « poussée europhobe » est crainte au soir du 26 mai. Dans la dernière ligne droite avant les élections européennes, les études d'opinion anticipent les bons résultats globaux des formations au pouvoir, souvent populistes mais néanmoins pro-européennes.

Le Parti Pirate va-t-il créer la surprise ce week-end dans les terres paisibles de Bohême et de Moravie ? Un récent sondage mené auprès de l'électorat tchèque a enregistré l'ascension fulgurante de ce parti libertaire, estimé à plus de 20 % des intentions de vote contre 4 % lors d'études antérieures... Les « pirates » emmenés par Marcel Kolaja pourraient damner le pion au parti libéral-populiste ANO 2011, affecté par les soupçons de corruption insistants qui planent autour du Premier ministre Andrej Babiš. Ces élections devraient aussi confirmer le retour en forme, après une période de revers (2009-2017), de la formation conservatrice qui avait dominé la vie politique tchèque au milieu des années 2000 : l'ODS. Dans la Slovaquie voisine, les socialistes du SMER, au pouvoir, devraient devancer largement leurs adversaires avec 22 % des intentions de vote. La forte abstention redoutée favoriserait le parti d'extrême-droite Kotleba, au coude-à-coude avec le principal parti conservateur pour la deuxième position.

Eurosceptiques hors radar

En Bulgarie, la droite europhile (GERB) ne semble pas affectée par le scandale de détournement de fonds européens qui secoue pourtant le gouvernement. Celle-ci pourrait quand même l'emporter malgré les bons scores envisagés par le parti socialiste (BSP) dans l'opposition, lui aussi pro-européen. GERB et BSP devraient se partager la majorité absolue des 17 sièges réservés à la délégation bulgare.

Les électeurs roumains vont devoir désigner 32 eurodéputés alors que Bucarest est dans le collimateur de l'Union européenne depuis plu-

sieurs mois. La faute en incombe aux socio-démocrates du PSD, auteurs d'une réforme judiciaire controversée. Le jour du scrutin européen se tiendra dans le pays un référendum à l'initiative du chef de l'État portant sur cette réforme qu'il critique. Autant dire que le 26 mai sera l'épreuve de vérité pour le Président Klaus Iohannis et la Première ministre Viorica Dăncilă (PSD) entre lesquels les électeurs vont devoir doublement arbitrer. À quelques jours des votes, la liste pour le Parlement européen du PNL (libéraux), la famille politique de Iohannis, devance de quatre points dans les sondages celle du PSD. Les enjeux internes parasitent donc largement ces élections européennes. Aucun parti eurosceptique n'est en mesure de jouer le rôle de challenger en Roumanie.

Le suspense est à son comble en Pologne, gros morceau du « bloc » oriental de l'Union européenne avec ses 52 sièges à pourvoir. Droit et Justice (PiS), le parti conservateur qui dirige le pays depuis 2015, a dominé la campagne mais se retrouve désormais dépassé par la « Coalition européenne », une alliance de barrage édiflée par les libéraux de Plate-forme civique (PO), le grand parti d'opposition. La victoire de PO, parti cher à l'actuel président du Conseil européen Donald Tusk, serait une défaite symbolique très lourde pour les troupes de Jarosław Kaczyński et du Premier ministre Mateusz Morawiecki. Cette débâcle interviendrait à quelques mois des élections parlementaires prévues à l'automne. À bien y regarder, un tel résultat ne serait pas discordant avec les enjeux du scrutin ni avec la situation nationale. Certes, PiS reste la force politique la plus populaire de Pologne, au sommet des inten-



Prague.

tions de vote pour les législatives. En conférant une majorité relative de suffrages à PO et ses alliés de circonstance (principalement les socialistes de la SLD et le partisan paysan PSL), les Polonais exprimeraient leur attachement à une construction européenne que les figures du PiS se plaisent à critiquer par démagogie (par ex. sur la question migratoire), sans être fondamentalement eurosceptiques. Il faut noter enfin que le nouveau parti Wiosna emmené par Robert Biedroń, personnalité attachée aux combats LGBT, pourrait effectuer une percée autour de 10 % des voix selon les projections.

Orbán en force

En Hongrie enfin, Viktor Orbán peut aborder le scrutin du 26 mai avec sérénité. Bien qu'écarté en mars dernier du groupe libéral-conservateur PPE au Parlement européen, son parti le Fidesz caracole en tête des intentions de vote et devrait même parvenir à recueillir la majorité absolue des suffrages (autour de 55 %, potentiellement 14 sièges sur 21) contre 10 % estimé pour son rival direct le MSZP (sociale-démocratie). Quant au Jobbik, initialement positionné à l'extrême-droite mais qui poursuit depuis trois ans une stratégie continue de recentrage et de dédramatisation, il est également estimé à 10 % des voix. Guère moins européeniste que le PiS polonais ou le SMER slovaque, le triomphe annoncé du Fidesz symbolisera sans doute pour nos médias la montée des « populismes europhobes » au soir des résultats. Gare aux raccourcis : populisme en Europe centrale et orientale rime toujours avec nationalisme, rarement avec souverainisme.

Pierre NAULENT

Un président caméléon

Après vingt-cinq ans, le parti de Mandela est toujours majoritaire en Afrique du Sud. Les enjeux sont plus générationnels que raciaux.

Les élections générales et provinciales du 8 mai 2019 sont passées quasi-inaperçues. L'Afrique du sud n'est plus à la une de l'actualité. Les médias ont dû se forcer : l'érosion de la majorité détenue par l'ANC (le Congrès National Africain) est trop lente pour n'être qu'un non-événement. Dans quel pays démocratique, un parti au pouvoir depuis vingt-cinq ans sans interruption n'enregistrerait qu'une baisse de 4,65% de ses suffrages, sa majorité passant de 62 à 57,5% ? De quoi va-t-on se plaindre ? Circulez, il n'y a rien à voir. Le parti a même réussi à conserver la majorité absolue dans la principale province de Gauteng où en 2016 il avait



Le président Cyril Ramaphosa.

perdu les municipalités de Pretoria et de Johannesburg. Il continue de contrôler huit des neuf provinces, à l'exception depuis longtemps de celle du Cap. Le principal parti d'opposition (l'Alliance démocratique) a également subi une légère érosion, plafonnant à 20% des voix. On est loin d'une alternance.

L'autre commentaire paresseux de la politique sud-africaine vue d'Occident est de tout juger à partir de la problématique blanc-noir. Ce n'est pas pour rien que l'on qualifie

le président Cyril Ramaphosa, réélu le 26 mai, de « caméléon ». Certes on reconnaît ainsi son habileté manœuvrière. Mais n'est-ce pas qu'il apparaisse comme blanc avec les Blancs, métis avec les Métis, noir avec les Noirs ? Un caméléon sur un fond arc-en-ciel deviendrait fou. Le mérite de l'élection revient à cet homme qui était le vrai second de Mandela et fut le grand négociateur de la transition. Il s'inscrit dans cette continuité. Il a été plébiscité sur son nom contre son propre parti dont la moitié des dirigeants aurait été bien aise de le voir mordre la poussière pour s'en débarrasser. Ramaphosa a tous les « cronies » contre lui, nombreux dans un parti qui du fait de son passé de mouvement de libération en compte plus que d'autres. Ce sont ceux-là qui avaient permis à son prédécesseur Jacob Zuma de survivre dix ans à toutes ses frasques, dix ans de perdus pour le pays. L'avantage de Ramaphosa est d'avoir conservé l'appui indéfectible de la COSATU, la puissante centrale syndicale qu'il avait dirigée au début de la transition. L'ANC vit sur l'aura de Mandela, son acquis, son histoire révolutionnaire en dépit de ses modestes réalisations.

Le défi cependant ne vient pas tant de cette génération qui a connu l'Apartheid, la discrimination, et apprécie la liberté et le pouvoir en dépit de la grande pauvreté persistante. Toute différente est la génération dite des Born Free (nés libres) nés depuis 1994 qui constitue aujourd'hui la moitié de la population totale. Ce qui fausse les pourcentages électoraux cités ci-dessus. Sur les 26,7 millions d'électeurs inscrits, neuf se sont abstenus. Mais surtout neuf millions n'étaient pas allés s'inscrire ! Au total 18 millions soit autant que le nombre de suffrages exprimés. L'ANC majoritaire ne totalise que dix millions



de voix dans un pays qui compte plus de 55 millions d'habitants.

Là est la réelle faiblesse de l'Afrique du sud. Ce ne sont pas les quelques 4,2 millions de Blancs (7,8% de la population). Ce n'est même pas tant la fameuse réforme agraire qui n'a permis en vingt-cinq ans de ne transférer qu'à peine un cinquième des terres, le plus souvent au profit des mêmes par un effet de concentration des exploitations plutôt que de redistribution. Le vrai problème réside dans les ex-bantoustans où la politique dite de développement séparé avait rapatrié une majorité de Noirs. Ils y sont aujourd'hui vingt millions sans grandes possibilités. Les autres Noirs qui sont en ville, surtout les jeunes, ne ressentent pas tant une faim de terre que d'emplois, le chômage atteignant 40%. La décennie Zuma marquée par la corruption n'avait connu à peu près aucune croissance. Ramaphosa, favorable aux opérateurs économiques, doit rapidement réhabiliter l'image de sérieux de la gouvernance sud-africaine à l'extérieur.

Les pertes de l'ANC (-19 sièges) l'ont été au profit de la dissidence radicale de Julius Malema (+19 sièges), le Front de la Liberté Économique (EFF en anglais), qui cependant a dépassé de peu les 10% (contre 6 en 2014) alors que les sondages lui donnaient plus. Encore l'ancien dirigeant des jeunes de l'ANC, qui se réclame de l'ex-épouse de Mandela, Winnie, a-t-il modéré sa ligne après le fiasco de Mugabe au Zimbabwe voisin.

Yves LA MARCK

Sortir du piège libéral

Le livre que Laurent Bouvet consacre à la nouvelle question laïque (1) ne s'inscrit pas dans les polémiques violentes qui brouillent maints débats. Professeur de sciences politiques, l'auteur analyse le déplacement du conflit sur la laïcité depuis les années quatre-vingt et procède à une critique de l'interprétation libérale de la doctrine laïque et des militantismes identitaires qui en tirent parti. Alors que les fractures s'aggravent dans notre pays, Laurent Bouvet milite pour le retour à la raison politique – pour l'universalisme républicain.

L'histoire du tournant identitaire qui s'est produit dans de très nombreux pays au cours des quarante dernières années est retracée avec précision par Laurent Bouvet. Elle éclaire la nouvelle question laïque car le vieux conflit entre la droite cléricale et la gauche laïque qui avait rebondi une dernière fois en 1984 sur la question de l'école a été rapidement effacé et de nouvelles lignes de front sont apparues.

Avec le Front national, la droite nationaliste a prétendu défendre l'identité nationale face à l'immigration maghrébine dans les quinze dernières années du XX^{ème} siècle puis elle s'est posée en rempart de la laïcité quand l'islam sunnite, religion populaire discrète, a été affecté par son propre courant identitaire, fondamentaliste et revendicatif. Les débats sur le « foulard » ont marqué ce tournant et le nouveau positionnement d'une partie de la gauche. Toujours hostiles aux catholiques, de nombreux militants socialistes, communistes et d'extrême gauche affirment depuis le début de notre siècle leur sympathie pour des groupes et des personnalités islamistes considérés représentatifs des opprimés naguère colonisés, des victimes de l'histoire occidentale qui revendiquent leur droit à la différence.

Dans ce combat entre les identitaires de droite et les identitaires de l'islam alliés à la gauche « islamo-gauchiste », les symboles religieux – les crèches, le foulard – et les références culturelles deviennent des marqueurs idéologiques et les appartenances religieuses sont ethnicisées : les « blancs » sont

catholiques, les musulmans sont « arabes ». La laïcité subit les effets de ces polémiques : instrumentalisée par les identitaires de droite, elle est abandonnée par une grande partie de la gauche qui dénonce dans la simple affirmation laïque une dérive islamophobe, voire une nouvelle forme de racisme. Le Nouveau Parti Anticapitaliste et les Indigènes de la République sont les moteurs de ces campagnes résolument diffamatoires. Hors de ces milieux extrémistes, un courant modéré fort intelligemment représenté par Pierre Manent plaide pour des « accommodements raisonnables » avec « l'islam » en ignorant notre laïcité : comment un contrat spécifique pourrait-il lier l'État à une « communauté » religieuse ?

Les attaques frontales et les récupérations politiciennes sont moins dangereuses pour la laïcité républicaine que son interprétation libérale, aujourd'hui dominante dans notre pays. Après l'effondrement de l'Union soviétique, le libéralisme est devenu, comme l'a écrit Claude Lefort, « l'idéologie de la fin des idéologies ». C'est une idéologie globale, politique, économique et culturelle, produite aux États-Unis, qui exerce une influence déterminante sur les conceptions sociales dans notre pays. Ce modèle libéral à l'américaine se caractérise par l'imbrication de la liberté individuelle et de la religion, la liberté n'ayant pas la même signification dans le droit français et dans le droit anglo-saxon. Alors que nous définissons des libertés publiques, les États-Uniens énoncent des *civil liberties* et considèrent la liberté des individus

et leur pratique religieuse comme un droit naturel qui doit être protégé de l'État. Thomas Jefferson évoque un « mur de séparation » qui protège les religions du risque de l'ingérence étatique au nom du principe de tolérance et du droit naturel de chaque individu (2). Comme le souligne Laurent Bouvet, « le citoyen n'a donc pas à se détacher à un quelconque moment de l'individu, dont il n'est que la simple projection dans l'ordre politique, la figure de l'expression politique ».

La laïcité à la française est fondée sur d'autres principes. La liberté n'est pas un droit naturel mais un droit institué par l'État fondateur d'une collectivité politique souveraine. Dans la Déclaration de 1789, la liberté est bornée par la nécessité de l'ordre public qui procède de l'intérêt général – du principe même



Laurent Bouvet.

de la République. Notre Déclaration porte sur les droits de l'homme et du citoyen et non sur les *human rights* en ce sens que le souci politique de l'intérêt général implique une mise à distance des appartenances privées, qu'il s'agisse de la religion ou des intérêts de classe.

Selon cette conception républicaine, le principe de laïcité est une des conditions du service de l'intérêt général. Il permet de protéger l'État de l'influence des religions et

garantit cette protection à tous les citoyens. C'est pourquoi l'article premier de la loi de 1905 proclame que « *la République assure la liberté de conscience* » - sans évoquer la liberté religieuse - et « *garantit le libre exercice des cultes* » : la liberté de conscience va au-delà de la liberté religieuse et c'est l'État qui protège la forme établie de la pratique religieuse alors qu'aux États-Unis c'est la religion qui est protégée de l'État.

Ces distinctions et ces oppositions sont essentielles pour comprendre en quels termes se pose la nouvelle question laïque. La doctrine française de la laïcité (3) est en effet récusée par des intellectuels et des groupes qui s'acharnent à faire prévaloir, depuis quelques décennies, la conception anglo-saxonne et le multiculturalisme en « déconstruisant » la France, l'État, la République, l'universalisme et la laïcité. Traduite en français, Joan Scott dénonce une laïcité intégriste inspirée par le christianisme dans *La Religion de la laïcité*, Jean Baubérot récuse « l'intégrisme républicain » et Cécile Laborde recherche une laïcité qui ne soit pas « catho-laïque ». Pour ces auteurs, qui exercent une influence majeure dans notre pays, il s'agit de rabattre la liberté de conscience sur la liberté religieuse et d'obtenir une absolue neutralité de l'État – au sens où l'État renoncerait à défendre les principes de liberté et d'égalité face à des courants religieux qui imposeraient, par exemple, une conception inégalitaire du statut de la femme. L'État républicain laïque est neutre mais de manière relative : il respecte toutes les croyances mais la Déclaration de 1789 lui commande de protéger la liberté de conscience des citoyens contre une liberté religieuse qui empêcherait de participer pleinement à la vie publique.

C'est sous l'influence du libéralisme américain et de ses diffuseurs français que le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel en sont venus à adopter la conception d'une liberté religieuse définie comme

liberté de l'individu. Cette liberté religieuse est conçue dans le cadre d'une tolérance active qui conduit à atténuer progressivement l'interdiction du financement public des cultes. C'est ainsi que l'on passe peu à peu d'une laïcité de séparation à une laïcité de dialogue et de reconnaissance sympathique, séduisante pour les croyants mais contraire à l'intérêt général puisqu'elle favorise les religiosités identitaires, les incite à demander de plus en plus de droits et conduit la collectivité nationale à devenir un ensemble disjoint de communautés culturelles, culturelles et ethnoculturelles.

Cette évolution vers le communautarisme est favorisée par les normes juridiques établies par la Cour européenne des droits de l'homme et par la Cour de justice de l'Union européenne. Or, comme l'écrit Laurent Bouvet, « le droit européen ignore la laïcité, ne connaissant que la liberté religieuse et, en particulier, la liberté de manifester sa religion publiquement. Il en fait même un principe fondamental. L'essentiel de la jurisprudence administrative et constitutionnelle sur les questions liées à la laïcité va donc conduire le juge français à adapter la spécificité nationale aux normes européennes, elles-mêmes inspirées par la vision libérale du droit que l'on trouve dans le cadre globalisé du libéralisme anglo-saxon ». C'est ainsi que la liberté de conscience notamment religieuse devient une liberté principalement religieuse – dont les activistes vont réclamer une application « positive » au mépris du principe qui assigne la religion à la sphère privée.

Face à ces dévoiements idéologiques et juridiques, Laurent Bouvet défend la voie républicaine – celle de l'intérêt général tel qu'il

est défini dans la nation française, selon son histoire singulière. Trois domaines ou espaces doivent être distingués : l'espace privé – le domicile, le lieu de culte – dans lequel la personne est libre de vivre éventuellement sa foi ; l'espace public, celui des administrations et des services publics, qui obéit au principe de neutralité ; l'espace civil, autrement dit la société qui est un lieu de confrontation des convictions politiques et des croyances religieuses, qu'il s'agisse du port du voile islamique ou des processions catholiques.

C'est dans cet espace civil qu'il faut concevoir une politique de la laïcité, à mi-chemin entre les « accommodements » passés avec les groupes religieux et le « laïcisme identitaire », quasi-religieux, qui porterait atteinte à la neutralité de l'État, telle que la doctrine française la conçoit. Cette politique d'équilibre est difficile à tenir mais l'objectif peut être atteint à deux conditions : il faut que les serviteurs de l'État maintiennent fermement ou retrouvent les principes de la laïcité à la française face aux prescriptions « européennes » ; il faut que les citoyens ne perdent pas de vue, dans leurs engagements politiques et religieux, les exigences de l'intérêt général et de l'unité nationale. Il n'y a rien à concéder aux entrepreneurs identitaires, religieux ou non, de droite ou de gauche ; quel que soit leur langage, ce sont des agents de dislocation.

Bertrand RENOUVIN

(1) Laurent Bouvet, *La nouvelle question laïque*, Choisir la République, Flammarion, 2019.

(2) Cf. Denis Lacorne, *De la religion en Amérique*, Essai d'histoire politique, Gallimard, 2007, chapitre 8 : « Le mur de séparation entre l'Église et l'État ». Ouvrage chroniqué dans le numéro 921 de *Royaliste* et repris sur mon blog.

(3) Voir les travaux d'Emile Poulat, présentés dans *Royaliste* et sur mon blog.

LAURENT BOUVET

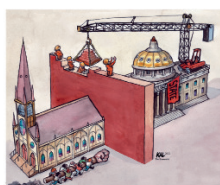
*la nouvelle
question laïque*



Choisir la République

Flammarion

Denis Lacorne
**De la religion
en Amérique**



folio essais

d'origine anglo-saxonne ». C'est ainsi que la liberté de conscience notamment religieuse devient une liberté principalement religieuse – dont les activistes vont réclamer une application « positive » au mépris du principe qui assigne la religion à la sphère privée.

Face à ces dévoiements idéologiques et juridiques, Laurent Bouvet défend la voie républicaine – celle de l'intérêt général tel qu'il

La gauche, entre l'européisme et l'europe

Un groupe qui se réclame d'une « gauche de transformation » publie une analyse sans concession de l'Union européenne et des impasses dans lesquelles les partis de gauche se sont fourvoyés, avant de formuler ses propositions. Celles-ci méritent d'être connues et discutées.

Ils sont cinq, membre de « Chapitre 2 » qui se définit comme un « groupe de réflexion et d'action politique et intellectuelle » : Aurélien Bernier, Morvan Burel, Clément Caudron, Christophe Ventura, Frédéric Viste. L'ouvrage qu'ils publient (1) est sévère pour les chimères que l'européisme de gauche cultive depuis des décennies. Pour eux, l'Union européenne est un carcan économique, un piège juridique et une impasse démocratique qui réduit à néant la promesse d'une « Europe sociale » et le rêve d'un « fédéralisme européen » conçu selon les vœux du vieil internationalisme.

Paradoxe : alors que le peuple français avait voté contre le « traité constitutionnel » à une forte majorité, le Parti socialiste et le Parti communiste n'ont pas tenu compte de ce choix. Après avoir annoncé pendant la campagne de 2007 une réorientation de l'Union, François Hollande s'était aligné sur Bruxelles, Francfort et Berlin tandis que le Parti communiste entérinait sans états d'âme la trahison de Syriza en 2015. Les Verts sont restés sur la ligne réformiste d'une « Europe » qui permettrait selon eux de dépasser définitivement les États nationaux. Jean-Luc Mélenchon a développé une ligne contestataire

selon le schéma du « Plan A » et du « Plan B » dilué dans des formules contradictoires – tantôt la sortie des traités européens, tantôt le sauvetage de l'Union européenne – puis noyé le tout dans la nouvelle stratégie d'union de la gauche récemment rebaptisée « fédération populaire ». Quant aux trotskystes du NPA, ils critiquent fermement l'Union mais refusent le protectionnisme sans proposer d'autre alternative que celle de la révolution mondiale.

Face aux utopies et aux reniements, qu'est-il possible de faire ? Pour les cinq auteurs, le statu quo n'est pas acceptable pour des militants de gauche : « *Défendre l'Union européenne en croyant défendre l'ouverture sur le monde et la fraternité universelle est donc un contre-sens total. Cela revient non seulement à laisser le libre-échange et la libre-concurrence ravager les peuples, mais aussi à laisser prospérer des mouvements identitaires, xénophobes et anti-sociaux.* » C'est pourquoi les auteurs présentent les scénarios possibles de rupture totale ou partielle avec l'Union européenne : sortie complète de l'Union, révision par référendum du titre XV de la Constitution afin de rétablir la primauté du droit national dans la hiérarchie des normes, ou simplement pour autoriser sur des points précis la dérogation à la suprématie du droit européen. La question de la sortie de l'euro est clairement expliquée et permet de dissiper les frayeurs cultivées par la propagande ultralibérale.

La réflexion des auteurs porte au-delà de la question de la sortie des traités européens. Il s'agit pour eux de fonder un nouvel internationalisme sur le principe de la coopération



Morvan Burel.

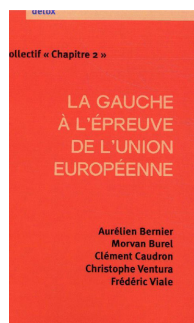
tion entre États nationaux, hors du libre-échange et de la recherche de la « compétitivité ». Contre la libre-concurrence, il faudrait établir un « protectionnisme compensatoire » sur le plan social et environnemental dans lequel les recettes provenant des droits de douane financeraient les politiques sociales et écologiques des pays les moins avancés en ces domaines. Cette politique serait accompagnée de nationalisations permettant de réorienter les firmes transnationales dans le sens de la coopération internationale.

Ces propositions ne constituent pas un programme pour la « gauche de transformation » car les cinq auteurs veulent laisser ouvert le débat sur la sortie de l'Union européenne et sur les modes de coopération internationale.

On devine qu'ils craignent d'être accusés de nationalisme mais leur volonté d'explorer les voies d'un nouvel internationalisme fondé sur des coopérations entre États tranche heureusement avec l'idée qu'il suffit de sortir de l'euro et de l'Union pour résoudre l'essentiel des problèmes. La référence à une « gauche de transformation » laisse en revanche dubitatif à l'heure où la tentative mélenchonienne d'union de la gauche s'esquisse sur la base du compromis européiste. Pourquoi ne pas dire, franchement, que l'enjeu est de refonder le socialisme ?

B. LA RICHARDAIS

(1) Collectif « Chapitre 2 » : *La gauche à l'épreuve de l'Union européenne*, Éditions du Croquant, 2019.



Christophe Ventura.

La beauté sauvera-t-elle le monde ?

Pendant l'incendie de Notre-Dame, nous avons craint la perte irrémédiable d'un monument qui signifie le sacré, la beauté architecturale et l'histoire. Les polémiques autour des travaux de restauration prolongent l'angoisse collective et nous allons longtemps nous affronter selon deux doctrines esthétiques du salut – par la restauration à l'identique ou par l'innovation. J'y vois la reprise, en urgence, de la conviction qu'exprime le prince Mychkin dans *L'Idiot* : « La beauté sauvera le monde » au sens où les œuvres conçues et réalisées dans la finitude font signe vers le divin.

Cette référence réconfortante à Dostoïevski doit cependant être mise à l'épreuve de la toute récente réflexion de Christian Godin qui conclut son livre (1) de manière lapidaire : « *Non, la beauté ne sauvera pas le monde, elle ne nous sauvera pas puisqu'elle est perdue de manière irréversible. En revanche, elle est ce qui doit être sauvé.* » Avant de nous interroger sur le deuil que nous aurions à faire, regardons le passé de notre vieille Europe. Grecs et Romains, Italiens, Français, Allemands, Russes... nous avons tous au fil des siècles créé de la beauté, que les plus grands penseurs ont aimée et méditée. Philosophe lui-même et universitaire éminent, Christian Godin présente dans la première partie de son livre ces philosophies de la beauté qui sont toujours enseignées dans nos lycées.

On se souvient que Platon décrit dans *Le Banquet* l'ascension de l'âme vers la beauté, du sensible vers l'intelligible, du particulier vers l'universel, du beau corps à tous les beaux corps jusqu'à la contemplation du Beau, dans son absolue transcendance et dans sa relation essentielle au Bien et au Vrai.

On n'a peut-être pas oublié que Kant rompt avec la conception classique de la beauté comme unité de l'homme avec le monde au profit d'une relation subjective. Il n'y a plus relation à la beauté mais jugement sur le beau dans une expérience esthétique qui réconcilie le sujet avec lui-même et qui procède des principes a priori du jugement esthétique. Ces principes recèlent des antinomies que le philosophe de Königsberg résout avec subtilité mais qui viennent rarement à l'esprit quand on contemple le Parthénon.

Et puis vient Hegel, pour qui l'histoire est histoire de l'Esprit. Dans son impressionnante *Esthétique*, le philosophe d'Iéna expose une science du beau qui exclut la beauté naturelle. Pour lui, la beauté est l'idée, qui unit le concept et la réalité. L'idée prend une forme particulière et acquiert une existence autonome par un travail qui vise un idéal : faire disparaître l'oppo-

sition entre l'idée exprimée par l'œuvre d'art et sa matérialité. Dans son histoire, l'art a pris trois formes – symbolique, classique, romantique. La forme romantique est l'aboutissement de l'art, elle le conduit à sa mort, ou plus exactement à sa dissolution (*Auflösung*) dans la « *prose du monde* » qui limite l'autonomie de l'artiste en le soumettant au jeu des puissances.

Hegel annonce la dissolution de l'art en un siècle où commence l'enlaidissement du monde. Victor Hugo écrit que « *le laid désormais existe à côté du beau* » comme Quasimodo à côté d'Esmeralda. Rimbaud assoit la beauté sur ses genoux et la trouve « *amère* ». Puis Paul Valéry observe que « *c'est en 1900 que le mot Beauté a commencé à disparaître. Il a été remplacé par un autre mot qui, depuis, a fait son chemin : le mot Vie* ». La culture esthète de l'art annonce la mort de la beauté et l'apologie de la laideur.

L'enlaidissement du monde n'est pas dû à une défaillance du génie et à la déflation des talents. Il y a eu et il y a encore une haine religieuse de la beauté, dans l'iconoclasme byzantin comme dans l'islamisme. Mais il y a dans notre modernité une haine esthète de la beauté qui s'exprime dans la provocation, la transgression et l'agression – le *Vagin de la reine* installé à Versailles par Anish Kapoor étant l'une des plus récentes expressions de ce mouvement. L'enlaidissement du monde, c'est aussi le saccage et la pollution de la nature, la destruction des paysages et la dissolution des villes dans les banlieues – mais aussi l'enlaidissement des corps artificialisés. Tels sont les effets, visibles en tous domaines, de la volonté de puissance aboutissant au nihilisme prophétisé par Nietzsche.

Le constat désolé et désolant de Christian Godin est significatif d'une réaction conservatrice qui est l'une des marques de l'esprit du temps. Sauvons ce qui peut l'être

de la beauté héritée du passé : tel est le mot d'ordre général qui inspire les politiques du patrimoine culturel et naturel. Cette réaction de sauvegarde, Christian Godin la tire dans un sens aristocratique. Pour lui comme pour Nietzsche « le beau appartient au petit nombre » et la démocratie, autant que le capitalisme, est fatalement portée à enlaidir le monde. Pourtant, c'est bien le peuple paysan qui a construit les villages et dessiné les paysages que nous admirons. Pourtant, c'est bien le peuple citadin qui choisit de se promener dans les quartiers anciens parce qu'il s'y trouve en accord avec les palais, les églises et les jardins.

Il n'est pas certain que la beauté soit à jamais perdue. Pour Hegel, la dissolution de l'art n'interdit pas sa résurrection, car le monde prosaïque peut recréer de la beauté. Telle est l'espérance, en ce temps de l'attente.

Yves LANDEVENNEC

(1) Christian Godin, *Qu'est-il arrivé à la beauté ?*, Editions

Christian Godin

Qu'est-il
arrivé à la
beauté ?



Neutralité des rois

La nouvelle a été très peu commentée en France. Les vingt-et-un chef d'État élus de l'Union Européenne ont signé une déclaration commune appelant les citoyens des pays membres à voter lors des prochaines élections, en marge du sommet qui s'est tenu à Sibiu (Roumanie) le 9 mai.

Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas considérer la paix, la liberté, la prospérité et le bien-être pour acquis. Il est nécessaire que nous nous engageons tous activement pour la grande idée d'une *Europe pacifique et intégrée*. Le document a été signé tant par les présidents de la République n'ayant que des pouvoirs symboliques, tels que ceux de d'Allemagne, d'Irlande ou de Grèce que par ceux qui sont beaucoup plus influents, tel Emmanuel Macron. *BFM-TV*, sur son site Internet, a constaté de manière sibylline que les *sept autres pays ont un monarque à leur tête*. *El País* (du 10/06) s'est montré plus prolix en expliquant que le « *jour de l'Europe (...) a vu la naissance d'une nouvelle classification des partenaires de l'UE, qui cette fois se divisent entre républiques et monarchies* ».

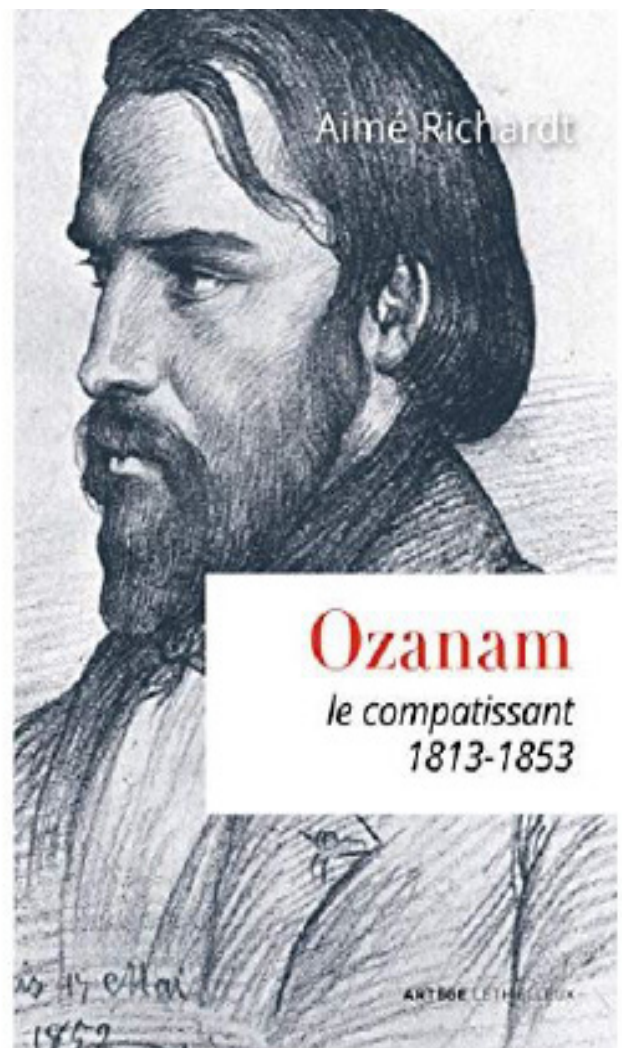
Les royalistes de la NAR ne peuvent que déplorer cette division, d'autant plus qu'elle fait sortir les chefs d'État signataires d'une neutralité politique visiblement bien mieux respectées par les rois. En effet, même si le quotidien espagnol explique le non-engagement des monarques pour « des raisons protocolaires », force est de constater que le rapport de ces derniers aux élections est plus compliqué qu'il n'y paraît. Et qu'il ne peut y avoir engagement d'un roi à l'occasion d'élections régulières. Toutefois, il nous faut tout de même remarquer qu'en Espagne, on a bien vu le roi Juan Carlos Ier se rendre quatre fois au bureau de vote – certes, pour des référendums ayant marqué des temps forts de la vie du pays : le 15 décembre 1976 pour l'adoption de la réforme politique, le 6 décembre 1978 pour la nouvelle Constitution, le 12 mars 1986 pour le maintien de l'Espagne dans l'OTAN et – last but not least – le 20 février 2005 pour l'adoption du « traité constitutionnel européen » !

Les juristes espagnols ne manquent pas de signaler que le contexte historique était bien particulier, au moins pour les deux premiers engagements. Il s'agissait de guider l'Espagne sur la voie de la démocratie. Mais la chose est moins claire dans le second cas, et complètement hors de propos, dans le dernier cas. Si la situation du continent est aussi mauvaise pour l'avenir de la démocratie que l'appel vibrant des présidents élus le laisse penser, on peut imaginer que le roi Philippe VI appellerait dûment le bon peuple à se rendre aux urnes. Et l'on peut imaginer que d'autres exécutifs en régime de monarchie constitutionnelle

auraient pu être tenté de suivre l'exemple et de s'associer à l'initiative des présidents élus. Tel n'est pourtant pas le cas. Nous, Français, pouvons nous réjouir que Monseigneur le comte de Paris donne sa vision des enjeux européens. Ce constat lucide nous laisse libre de nos choix, y compris de celui de ne pas aller voter, à l'instar de la stricte neutralité aujourd'hui affichée par les monarques régnants du Vieux continent.

Christophe Barret

Publicité



Souscription 2019

Cher lecteur,

Il y a un mois, environ, par courrier, nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à boucler le budget annuel de Royaliste et envisager plus sereinement son avenir proche. A ce jour, nombreux sont ceux qui y ont donné suite. Néanmoins, nous sommes encore en deçà des retours habituels et la somme recueillie, bien que conséquente, est inférieure à celle escomptée. Nous vous rappelons que nous avons besoin de 10 000 euros pour boucler notre budget et terminer l'année en équilibre. Nous nous permettons donc de vous solliciter une nouvelle fois, en étant persuadés que vous saurez répondre positivement à ce nouvel appel.

Notre situation financière est certes stabilisée, mais elle ne nous permet encore pas de mener à bien tous les projets de développement que nous avons dans nos cartons. Nous sommes d'ores et déjà en mesure de vous annoncer le lancement, dès la rentrée, d'une nouvelle maquette plus aérée, mieux illustrer, avec de nouvelles rubriques afin de tenir compte des attentes dont vous nous faites part régulièrement. Nous souhaitons également créer, au cours du premier semestre 2020, un site « Royaliste » qui nous permettrait d'assurer une réactivité par rapport à l'actualité que la parution bimensuelle ne permet pas. Or, l'état de nos finances ne nous le permet pas encore.

Notre présence est d'autant plus importante que, en cette période de bouleversements économiques, sociaux et écologiques, nous devons de diffuser le plus largement possible nos analyses et nos propositions – auxquelles contribuent de nombreux acteurs et observateurs de la vie politique. La France traverse une crise profonde révélée par le mouvement des Gilets jaunes, mais qui était déjà en germe depuis plusieurs années ; l'Union européenne est à l'agonie, incapable de se penser un avenir sans renier les critères du traité de Maastricht, et le monde, déstabilisé par la guerre commerciale à laquelle se livrent les États-Unis de Donald Trump et la Chine de Xi Jin Ping ; le système ultralibéral est à bout de souffle et un « nouveau monde » peine à se mettre en place. Enfin, les initiatives du Prince Jean se multipliant depuis son avènement à la tête de la Maison de France, nous aurons à leur donner un écho et à les relayer dans les meilleurs délais.

Sachant pouvoir compter sur vous, nous vous remercions par avance.

Yvan Aumont

Directeur général et directeur de la publication

Bertrand Renouvin

Directeur politique de *Royaliste*

Nicolas Palumbo

Président du Comité directeur de la Nouvelle Action Royaliste

Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi de l'année universitaire, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence commence à 20h très précises (accueil à partir de 19h30).

Entrée libre, une participation aux frais de 2 euros est demandée. La conférence s'achève à 22h. Une carte annuelle d'abonné des mercredis (12 euros) permet d'assister gratuitement à tous les mercredis.

Après la conférence, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner : 7 euros).

Le mercredi 29 mai, Jacques de Saint-Victor viendra nous présenter son livre, *Histoire de la République en France*.

Pour s'inscrire, merci de téléphoner au 06 43 11 36 90.

Bulletin d'abonnement à *Royaliste*

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse électronique :

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Chèques à l'ordre de : «Nouvelle Action Royaliste». Adresse : Bloc C - Boîte 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13

36-38, rue Sibuet

75012 Paris

Tél. : 06 43 11 36 90

Directeur de la publication

Yvan Aumont

Directeur politique

Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint

Christophe Barret

Rédacteur en chef

Marc Sévrien

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801

ISSN : 0151-5772

Imprimerie spéciale de la NAR

Appel au boycott

Présentées comme « européennes », les élections du 26 mai présentent les mêmes caractéristiques que toutes celles qui ont eu lieu depuis 1979. Ce sont des élections nationales qui se déroulent dans 28 pays - dont la Grande-Bretagne qui a décidé par référendum de sortir de l'Union - et pour lesquelles les enjeux nationaux sont privilégiés. Ces élections confirment qu'il n'y a pas de peuple européen ni, par conséquent, de souveraineté démocratiquement exercée par les organes de l'Union.

En France, les principaux partis qui présentent des listes rivalisent dans les présentations trompeuses et les solutions illusoires. Le Parlement européen n'a pas l'initiative des directives européennes - émises par la Commission - et ne vote pas un budget complet mais seulement les dépenses. Au sein de cette assemblée, il ne peut y avoir de décision sur la réforme des traités, sur un « salaire minimum européen », ou sur la sortie du commandement intégré de l'Otan...

À la fiction du « Parlement européen » correspond celle du « Conseil des ministres » qui laissent dans l'ombre les organes libres d'agir hors du contrôle des Etats nationaux, des citoyens et de l'assemblée de Strasbourg : la Cour de Justice de l'Union européenne, la Banque centrale européenne et l'Eurogroupe. Le caractère anti-démocratique de l'Union est d'autant plus avéré qu'au mépris des référendums français et hollandais de 2005, des normes économiques et budgétaires ultralibérales ont été érigées en principes quasi constitutionnels et s'ajoutent, pour les pays-membres de la zone euro, au carcan imposé par la « monnaie unique ».

Contre ce système anti-démocratique, qui nie l'exigence de justice sociale et qui porte gravement atteinte à l'économie nationale, la Nouvelle Action royaliste a appelé à voter dans le passé pour diverses listes, qui dénonçaient les mécanismes de l'Union européenne ou qui laissaient espérer une alliance



patriotique. Lors de son récent congrès, notre mouvement a considéré qu'un tel choix tactique n'était pas possible.

Un vote en faveur du Rassemblement national est exclu en raison de la conception ethnique de la nation diffusée par le parti de Marine Le Pen - qui a d'ailleurs abandonné toute velléité de sortie de la zone euro. Un soutien à Debout la France est aujourd'hui privé de sens puisque ce parti a lui aussi abandonné sa dénonciation des méfaits de la « monnaie unique ». Quant à la France insoumise, elle est sortie des ambiguïtés du « Plan A-Plan B » pour une ligne susceptible de séduire la gauche européenne en vue de la prochaine élection présidentielle. Les mouvements résolument hostiles à l'Union européenne ont quant à eux choisi de faire campagne dans l'isolement ou de militer pour l'abstention.

Pour de nombreux citoyens, les élections du 26 mai seront l'occasion de manifester leur hostilité à Emmanuel Macron en votant pour l'une des listes présentées par les oppositions. Nous constatons que l'Élysée et les principaux médias ont, depuis plusieurs mois, désigné le Rassemblement national comme l'ennemi à abattre. Les sondages ont entériné cette mise en scène et le parti de Marine Le Pen est aujourd'hui comme le seul adversaire crédible d'Emmanuel Macron. Pour fragiliser ce dernier, il faudrait donc choisir le Rassemblement national, héritier d'un Front national que la classe dirigeante utilise depuis plus de trente ans comme marchepied. Le risque est grand que les bons résultats de Marine Le Pen le 26 mai ne permettent une nouvelle fois de dramatiser jusqu'à l'hystérie la menace populiste en vue de l'élection présidentielle.

Tels sont les motifs qui nous conduisent à recommander le boycott des élections du 26 mai.

Le Comité directeur de la Nouvelle Action Royaliste

SOMMAIRE

P 1 - Cible : L'affiche - P 2 : Nos enjeux européens, par Jean, comte de Paris - P 3 : Burkina-Faso : Deux Morts pour la France - Écho des blogs : L'UE qui protège - P 4 : Élections européennes : À l'est, rien de nouveau - P 5 : Afrique du Sud : Un président caméléon - P 6-7 : Laïcité : Sortir du piège libéral - P 8 : Critique : La Gauche, entre l'eupéisme et l'Europe - P 9 : Idées : La beauté sauvera-t-elle la monde ? - P 10 : Élections européennes : Neutralité des rois - P 11 : - Actualités de la Nouvelle Action Royaliste - P 12 : Éditorial : « Appel au boycott »